

Délibération N°2026.006 LE 31 MARS 2026 A 18H30

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Anthony LENGLET, en suite de convocation en date du 25 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. Anthony LENGLET, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Pascale BINET, M. Maxime BOUTIFLAT, Mme Marie MAFRANS, M. Teddy LABBENS, Mme Julie VERLEENE, M. Nicolas FROMENT, Mme Apolline MARETTE, Mme Charline SCAILLIEREZ, M. Gaëtan AMEELE, Mme Dominique KOLACZYK, M. Georges LAMBECQ

REPRESENTE : M. Benoit LIENARD par M. Maxime GOUBET

est désigné secrétaire de séance : Mme Julie VERLEENE

Objet : Création des commissions municipales et désignation des membres

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- Travaux, urbanisme, Sécurité Publique

Cette commission étudie les projets de travaux communaux, les questions d'urbanisme (permis, aménagements) ainsi que les enjeux de sécurité publique.

Elle émet des avis sur les investissements, l'entretien du patrimoine communal et les dispositifs de prévention et de sécurité.

- Aménagement écologique du territoire

Cette commission est chargée de réfléchir aux actions en faveur de la transition écologique et du développement durable. Elle examine les projets liés à la gestion des espaces naturels, à l'énergie, à la biodiversité et à l'adaptation du territoire aux enjeux environnementaux.

- Numérique responsable

Cette commission traite des questions liées aux outils numériques de la commune et à leur usage responsable. Elle propose des actions pour améliorer les services numériques, favoriser l'inclusion digitale et limiter l'impact environnemental du numérique.

- Commission Finances

Cette commission analyse la situation financière de la commune et prépare les décisions budgétaires. Elle examine le budget, les comptes, les investissements et les demandes de subventions, afin d'éclairer les choix du Conseil municipal.

- Commission Appel d'offres

Cette commission intervient dans les procédures de marchés publics formalisés. Elle examine les candidatures et les offres, puis émet un avis sur le choix des entreprises, dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et de bonne gestion des deniers publics.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission de 6 membres, elle devra respecter le principe de représentation proportionnelle des groupes au sein du conseil municipal. Chaque conseiller municipal peut être membre d'une ou plusieurs commissions.

Concernant la commission d'appel d'offres, elle sera composée de 3 titulaires et 3 suppléants.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal adopte à 12 voix POUR et 3 voix CONTRE :

Article 1 : la liste des commissions municipales suivantes :

- Travaux urbanisme Sécurité Publique
- Aménagement écologique du territoire
- Numérique responsable

- Finances
- Appel d'offres

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 6 membres, dans le respect du principe de représentation proportionnelle. Chaque conseiller municipal peut être membre d'une ou plusieurs commissions. Concernant la commission d'appel d'offres, elle sera composée de 3 titulaires et 3 suppléants.

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, le conseil municipal décide, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret et procède à la désignation des membres pour chaque commission :

1 – Commission Travaux urbanisme Sécurité Publique :

- M. Maxime BOUTIFLAT
- Mme Pascale BINET
- M. Maxime GOUBET
- M. Benoit LIENARD
- M. Nicolas FROMENT
- M. Gaëtan AMEELE

2 – Commission Aménagement écologique du territoire :

- M. Maxime GOUBET
- Mme Julie VERLEENE
- M. Teddy LABBENS
- M. Benoit LIENARD
- M. Nicolas FROMENT
- M. Gaëtan AMEELE

3 – Commission Numérique responsable :

- Mme Pascale BINET
- M. Nicolas FROMENT
- M. Maxime BOUTIFLAT
- M. Teddy LABBENS
- M. Maxime GOUBET
- M. Georges LAMBECQ

4 - Commission Finances :

- Mme Pascale BINET
- M. Teddy LABBENS
- Mme Apolline MARETTE
- Mme Charline SCAILLIEREZ
- Mme Marie MAFRANS
- M. Georges LAMBECQ

5 - Commission Appel d'offres :

Titulaires

- M. Maxime BOUTIFLAT
- Mme Pascale BINET
- Mme Dominique KOLACZYK

Suppléant

- Mme Apolline MARETTE
- M. Teddy LABBENS
- M. Georges LAMBECQ

Tableau récapitulatif

Commissions	Nbre membres	Majorité	Opposition	Membres
Travaux, urbanisme, sécurité publique	6	5	1	M. Maxime BOUTIFLAT Mme Pascale BINET M. Maxime GOUBET M. Benoit LIENARD M. Nicolas FROMENT M. Gaëtan AMEELE
Aménagement écologique du territoire	6	5	1	M. Maxime GOUBET Mme Julie VERLEENE M. Teddy LABBENS M. Benoit LIENARD M. Nicolas FROMENT M. Gaëtan AMEELE
Numérique responsable	6	5	1	Mme Pascale BINET M. Nicolas FROMENT M. Maxime BOUTIFLAT M. Teddy LABBENS M. Maxime GOUBET M. Georges LAMBECQ
Finances	6	5	1	Mme Pascale BINET M. Teddy LABBENS Mme Apolline MARETTE Mme Charline SCAILLIEREZ Mme Marie MAFRANS M. Georges LAMBECQ
Commission d'appel d'offres	6(3 titulaires/3 suppléants)	2 titulaires/2 suppléants	1 titulaire /1 suppléant	Titulaires M. Maxime BOUTIFLAT Mme Pascale BINET Mme Dominique KOLACZYK Suppléant Mme Apolline MARETTE M. Teddy LABBENS M. Georges LAMBECQ

Ainsi délibéré et signé après lecture

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Anthony LENGLET

Handwritten signature of Anthony LENGLET in black ink.

Julie VERLEENE

Handwritten signature of Julie VERLEENE in blue ink, overlaid on a circular official stamp. The stamp contains the text "Pas-de-Calais" and "62223".